

Marguerite Vilot, qui a déclaré ne savoir signer, tous les deux de cette paroisse, Le Père absent. Ont signé : T. Lepigeon et N. Le Barbenchon.

FIN.



## M. BOULATIGNIER



Le 21 nivôse an XIII, naissait à Valognes, dans la maison qui est à l'angle de la rue de l'Eglise et de la place du Petit-Cimetière, à deux pas de l'église Saint-Mâlo, alors fermée au culte et tombant en ruines, Sébastien-Joseph Boulatignier. Son père, François Boulatignier, était cafetier ; originaire du Berry, il avait sans doute été amené à Valognes par les hasards de la Révolution. Sa mère, Sophie-Françoise Mouchel, appartenait à une honnête et vieille famille du pays, que représente aujourd'hui un fonctionnaire, intègre autant que serviable et estimé, le Secrétaire de la Mairie de la ville de Valognes.

Le jeune Boulatignier apprit à lire à l'école qui se tenait alors dans les bâtiments de l'ancien hôpital, maintenant et depuis longtemps affectés à la Mairie. L'école comptait sept divisions et plus de cent écoliers d'âge très divers. Elle fut, un jour, visitée par M. Couppey, Avocat au Barreau de Valognes, depuis 1809 et bientôt après Juge au Tribunal de Cherbourg. M. Couppey remarqua le jeune Boulatignier, s'intéressa à lui et, de cette époque, date leur amitié ; cette amitié dura quarante ans. M. Boulatignier, on le verra plus loin, en a parlé en termes exquis, après même que, depuis vingt-deux ans, la mort avait

séparé les deux amis.

Or un jour, le jeune Boulatignier rentrant de l'école dit à sa mère : il faudra me mettre demain mes plus beaux habits, le maître le demande. — Et pourquoi donc ? reprend la mère, une femme d'esprit avisé et de grand cœur. — C'est qu'un inspecteur va venir visiter l'école et il doit m'interroger. — L'inspecteur vint, en effet, et tel fut le résultat de sa visite, que, le 30 Janvier 1817, notre écolier obtenait une bourse au collège royal de Caen.

Il y fit des études brillantes ; un Valognais était au nombre de ses maîtres, M. Dupont, mort très jeune, professeur de rhétorique et qui fut, en 1827, remplacé par un autre Valognais, M. Bertrand, le futur Maire de Caen.

Au mois de novembre 1824, M. Boulatignier arrivait à Paris. Etudiant en droit et travailleur acharné, il suivait en même temps les cours du collège de France et les leçons de M. Villemain à la Sorbonne. M. Andrieux, de l'Académie française, fut frappé de l'assiduité du jeune auditeur ; il l'encouragea, l'associa même à la préparation de quelques-uns de ses travaux. Il fallait se faire connaître et suffire à ses dépenses. M. Boulatignier écrivit des comptes-rendus littéraires et dramatiques, gagnant laborieusement ainsi, il aimait à le rappeler plus tard, sa vie, quelque notoriété et une réelle indépendance.

Mais Macarel surtout fut son maître et décida de son avenir. Macarel, plus âgé que lui de 15 ans, était alors avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Il avait succédé, à ce titre, à M. Champion de

Villeneuve, ancien ministre de Louis XVI, en 1791, et dont il avait épousé la fille. Les commencements de Macarel, plus encore peut-être que ceux de Boulatignier, avaient été difficiles ; mais, comme il devait tout au travail, l'avocat au Conseil d'Etat se connaissait en hommes. Il vit tout de suite quel disciple se présentait à lui : il prit notre compatriote pour secrétaire et, bientôt après, pour collaborateur et pour ami.

Conseiller d'Etat en novembre 1830, Macarel fit admettre M. Boulatignier à la rédaction de *l'Ecole des Communes*, et devenu lui-même directeur de l'administration départementale et communale, sous le comte de Montalivet, ministre de l'Intérieur, Macarel fit nommer M. Boulatignier, Chef de Bureau à cette administration, le 17 Mars 1837. Celui-ci y resta jusqu'au 11 Octobre 1839, époque où il entra au Conseil d'Etat comme maître des requêtes. M. Teste, garde des sceaux y appelait, en même temps que lui, M. Boulay de la Meurthe, comme Conseiller et, le même jour, M. Girod de l'Ain devenait vice-président du Conseil.

M. Boulatignier n'avait pas encore trente-cinq ans. Mais déjà le travail, l'enseignement et l'expérience des affaires, faisaient de lui un administrateur et un maître d'élite. Il avait, en effet, déjà beaucoup observé et beaucoup écrit. *L'Ecole des Communes* avait publié, en 1837, son étude sur *L'Origine et les progrès du droit administratif en France*. On est frappé, en le lisant, de la fermeté de sa méthode et de la sûreté de ses jugements ; même son

style possède alors une vivacité d'expression, qu'il ne retrouvera pas toujours plus tard.

Le droit administratif se formait en France depuis vingt ans à peine. C'est ainsi que, le 24 Mars 1819, M. de Gérando avait occupé, à l'Ecole de droit de Paris, la première chaire de droit administratif et le *Recueil des arrêts du conseil d'Etat*, fondé par Macarel, ne datait que de l'année 1821. De Gérando, Macarel et de Cormenin, voilà quels sont chez nous les premiers maîtres de la science administrative; désormais on leur associera Boulatignier.

On a un peu oublié leurs travaux qui parurent de 1818 à 1842, ces luttes contre la juridiction administrative, l'article si célèbre de M. de Broglie, en 1829, la vivacité de l'attaque, la persévérance et le sang-troid de la défense, encore grandis, on le conçoit, par l'ardeur des dissentiments politiques, à la veille et au lendemain de la révolution de 1830.

N'a-t'on pas même quelque peine à se représenter M. de Broglie, écrivant, un peu après l'ordonnance du 1<sup>er</sup> Juin 1828, sur la procédure du conflit, ce qui suit :

« A l'abri désormais sous ce bouclier magique, le conflit, la juridiction administrative prit librement son essor dans toutes les directions ; elle se lança à l'aventure dans toutes les voies. On vit alors éclater, sous mille formes bizarres, la métamorphose des expédients en principes, la généralisation indéfinie des exceptions : questions d'état, questions de propriété, l'administration s'empara de tout, régla tout, brouilla tout. »

A ces critiques si vives, M. Boulatignier a répondu par un livre excellent, son traité des *Conflits d'attribution*, publié une première fois, en 1847, dans le *Dictionnaire général d'administration*, réédité dans le même dictionnaire en 1883 et dont M. Aucoc a dit :

« Qu'il donne une idée complète du mérite de M. Boulatignier. Toutes les parties du sujet y ont été étudiées à fond. Pour la composition du travail, pour l'explication des principes généraux et le soin des détails, pour la solidité des doctrines, pour la clarté qui règne partout, c'est un véritable modèle. »

On ne pourrait, certes, désirer plus bel éloge et venant d'un juge plus autorisé.

## II

Entré au Conseil d'Etat, le 11 Octobre 1839, M. Boulatignier l'a quitté le 15 Septembre 1870. Les révolutions politiques ont eu beau, durant cette période de notre histoire contemporaine, supprimer, bouleverser et rétablir ce Conseil ; il y est resté constamment comme un membre pour ainsi dire nécessaire.

Nommé Conseiller d'Etat en service ordinaire, le 12 Mars 1848, en même temps que M. Vieillard, ancien député, il fut, après le vote de la loi du 3 Mars 1849, qui réorganisait le Conseil, élu Conseiller d'Etat par l'Assemblée Nationale, le 11 Avril de cette

même année 1849, au premier tour de scrutin, le troisième, par 502 suffrages sur 710 votants, après Vivien et Macarel, avant de Cormenin et Jules Simon. Quels noms et quels hommes ! tous disparus, ne peut-on pas dire, hélas ! et presque tous oubliés ?

Le coup d'Etat du 2 Décembre 1851 emporta de nouveau le Conseil ; mais, bientôt, un décret du 25 Janvier 1852 rappelait au Conseil, une fois encore reconstitué, en exécution du titre VI de la Constitution du 14 Janvier, M. Boulatignier, en compagnie de MM. Bonjean, Boudet, Marchand, Cuvier, Boulay de la Meurthe. M. Maillard était nommé Président de la section du Contentieux et M. Aucoc, aujourd'hui l'un des derniers survivants de cette pléiade de magistrats, auditeur au Conseil.

M. Boulatignier fit partie de la section du Contentieux et la présidence de cette section lui fut conférée par décret du 5 Mars 1870 ; contre-signé par M. de Parieu, ministre présidant le Conseil d'Etat. Six mois après, le décret du 15 Septembre suspendait les Conseillers d'Etat de leurs fonctions. Et quand la loi du 24 Mai 1872 eut reconstitué le Conseil, M. Boulatignier n'y fut point réélu par l'Assemblée Nationale de 1871. Il est permis de regretter que l'Assemblée ait, à ce moment, oublié le nom de celui qui, dès le 29 Octobre 1851, pourtant, avait acquis assez d'autorité pour être appelé à présider le jury de concours des auditeurs, et qui n'avait, durant plus de trente années, jamais défendu que le droit, dans les délibérations du Conseil.

Homme politique, M. Boulatignier l'a été quelque

temps et comme par intervalles : on peut le discuter à ce point de vue. Mais il fut avant tout Conseiller d'Etat, j'oserais presque dire l'incarnation et le modèle du Conseiller d'Etat.

En effet, que doit être, d'après lui, un Conseiller d'Etat, sinon un homme pratique, chaque jour aux prises avec les réalités de l'administration et qui puisse " donner immédiatement son avis sur une affaire dont il ne connaissait pas le premier mot ? " tant il a besoin d'un esprit souple, large et exercé !

« Il faut, disait-il à la tribune de l'Assemblée constituante, le 1<sup>er</sup> Mars 1849, que les Conseillers d'Etat puissent dans leur cabinet, en dehors des séances du Conseil, se tenir au courant des travaux de l'Assemblée, puis des écrits des publicistes et des économistes et enfin des travaux judiciaires et notamment de la jurisprudence de la Cour de Cassation.

« Si vous voulez, ajoutait-il, avoir des Conseillers d'Etat qui, sans être précisément des hommes politiques, soient des administrateurs éclairés, d'un esprit élevé, familiers avec les matières de Gouvernement, des hommes dignes de diriger les services administratifs d'un grand pays comme la France, il ne faut pas en faire des paperassiers, des hommes qui consomment leur vie dans l'étude des dossiers ; ce serait méconnaître complètement l'importance des fonctions de Conseiller d'Etat. »

Ce qu'il demandait ainsi en 1849, il le fut loyalement, avec fermeté et droiture ; laborieux comme s'il eût dû sans cesse assurer son avenir, sévère pour lui-même et pour les autres, un peu rude parfois, ou

du moins le paraissant, mais en définitive, même lorsqu'il a pu se tromper, homme de devoir toujours.

Qu'on le voie, en effet, de 1840 à 1848, rapporteur ou commissaire du Gouvernement dans les affaires de domaines nationaux, de travaux publics, et de conflits ; qu'on le suive depuis 1852, dans le développement de la jurisprudence du Conseil et notamment dans la matière du recours pour excès de pouvoirs, on peut se faire, même du dehors et malgré le secret des délibérations, une exacte idée de son influence. Ce n'est pas qu'il se répandit, d'ordinaire, en longs discours ; esprit précis, il était ménager des paroles, voyait juste, concluait avec netteté, opinait de même et triomphait de ses adversaires, à force de logique et de bon sens. « Il se consacra principalement, dit M. Aucoc, aux travaux de la section du Contentieux. Il dut y apporter, avec la connaissance approfondie des principes et de la jurisprudence, des éléments nouveaux par une tendance constante à donner des garanties aux justiciables, à faciliter les recours, à atténuer la rigueur des servitudes d'utilité publique, à faire prévaloir une interprétation équitable de la loi. »

Il est facile d'opposer la tâche obscure, ingrate souvent, de l'administration au prestige de la liberté civile, de montrer que le pouvoir discrétionnaire des ministres et des préfets, outre qu'il semble comme naturellement affaiblir l'initiative individuelle, confond parfois la faveur avec la justice, le mérite personnel, avec ce qui n'en est que l'apparence. Quoi de plus aisé encore que comparer les débats passion-

nés de nos prétoires judiciaires, avec l'argumentation méthodique, qui convient aux discussions des Conseils de Préfecture et du Conseil d'Etat et de conclure ensuite à la supériorité des uns sur les autres ? Sans doute, la tâche de la jurisprudence administrative apparaît à quelques-uns comme singulièrement aride, soumise à mille variations, et à peine digne d'être étudiée. Cette jurisprudence n'en a pas moins, lentement et par un progrès continu, réalisé, depuis cinquante ans, les résultats les plus utiles. Car elle a recommencé l'œuvre du préteur romain, suppléé à l'insuffisance des textes, animé le droit positif d'un souffle équitable et généreux. En contenant l'impatience ou les essais hasardeux des administrateurs et des corps élus, elle a fait prévaloir, presque constamment, le respect de la liberté et de la propriété individuelles, à l'honneur de l'administration française tout entière. Si bien que M. Boulatignier pouvait dire à la tribune du corps législatif, le 26 Mai 1865, sans être démenti par personne :

« Les questions de compétence judiciaire ont été défendues dans le Conseil d'Etat avec une liberté, une vigueur, dont il appartient à moi, moins qu'à un autre peut-être, de faire l'éloge, mais avec une liberté et une vigueur au moins égales à celle de tout autre corps délibérant ; je puis le dire hautement et peut-être est-ce un devoir de le dire. Car il faut bien après tout que les hommes qui ont passé leur vie à servir leur pays, qui ont manié ses affaires, ne soient pas toujours arrêtés, par je ne sais quelle fausse pudeur, quand il s'agit de rendre hommage à la vérité,

parce qu'elle peut leur être favorable. »

Belles et fières paroles, et vraies autant qu'elles sont fières !

### III.

Au moment où éclata la Révolution du 24 Février 1848, M. Boulatignier était l'un des hommes les plus considérables du département de la Manche, et pour ainsi dire à la tête de l'arrondissement de Valognes. Son père était mort en 1835 ; mais le fils venait fréquemment dans le pays ; ses amis y étaient répandus et influents ; à Valognes même, M. Léon Lerat, avocat, qui eût occupé l'un des premiers rangs dans n'importe quel barreau, et qui devait disparaître onze ans plus tard, dans la force de l'âge et du talent ; au dehors, M. Bertrand qui allait devenir maire de Caen, le 19 Août 1848 ; M. l'Abbé Delamarre, également Valognais d'origine, universellement respecté dans le diocèse et mort, en 1869, archevêque d'Auch ; sans parler de beaucoup d'autres dans la magistrature, le clergé et les divers emplois publics. Aussi, quand à la fin du mois de mars 1848, la candidature de M. Boulatignier fut posée aux élections pour l'Assemblée Nationale, elle ne rencontra guère que des partisans. Il fut élu, le 23 Avril, par 79,302 voix, le cinquième, sur la liste des représentants, qui comptait avec lui de Tocqueville, Havin et Gaslonde. Une fois encore, il était à l'honneur ; surtout il était au

péril ; car on sait de quels mouvements était alors secouée la société française, que dix-huit années de paix et de prospérité matérielle avaient un peu lassée et comme enhardie tout-à-coup à l'excès. A l'enivrement généreux des premiers jours avait bientôt succédé toutefois une angoisse profonde ; qu'on en juge par l'appel, que les ouvriers adressaient, le 31 Mars 1848, *aux habitants riches de Valognes* :

« Les ouvriers désirant du travail sont prêts à vous soutenir au péril de leur vie. Vous savez que sans travail l'ouvrier ne peut exister ; ainsi donc, veuillez bien nous rappeler à vos ordres ; nous sommes prêts à vous obéir... Maintenant les denrées sont à bon compte. Il nous est pourtant encore impossible de pouvoir vivre sans votre secours !

« Désirant toujours jouir de la réputation que nul ne peut nous reprocher, nous vous supplions de nous donner de l'ouvrage. Vous nous rendrez heureux et vous, Messieurs, comme nous l'avons déjà dit, au péril de notre vie, nous vous ferons respecter. »

Rien, à coup sûr, ne permet de mesurer plus exactement la défiance, les préoccupations et les haines mal dissimulées, qui allaient, au bout de quelques mois à peine, jeter une partie de la France contre l'autre.

« Je sais, disait M. Boulatignier lui-même, dans sa proclamation, que la situation est grave, périlleuse même. Aussi je n'articule pas de refus. On pourrait y voir une lâcheté. Mais plus la circonstance est grave, plus il importe que le mandat apparaisse

comme l'expression spontanée des vœux de nos Concitoyens. »

Il était donc résolu à rester à Paris, à ne pas aller rechercher les suffrages en personne. De grands devoirs d'ailleurs le retenaient près du Gouvernement.

Quant à ce qu'il pensait et voulait, nul ne parla plus net que lui. Sa profession de foi politique le peint en effet tout entier : la franchise y égale le légitime sentiment de la dignité personnelle :

« Homme de travail, habitué à vivre de peu, n'aspirant pas à la richesse et voyant celle d'autrui sans envie, sorti des rangs du peuple et resté dans ses rangs, quoique investi de fonctions publiques éminentes, je veux, sans arrière-pensée, contribuer à fonder la République sur des institutions vraiment populaires. Mais je crois qu'on ne fonderait rien de durable, si on ne prenait pour base les grands principes proclamés en 1789, c'est-à-dire le respect de la propriété, la liberté de l'industrie, de la conscience, de la pensée..... Qu'on donne à tout citoyen le moyen de grandir par le travail, par le développement de ses facultés morales et intellectuelles, par l'esprit de conduite ; cela suffit.

« Je serais bien ingrat de ne pas vouloir cela de tout mon cœur ; car c'est par cela que j'ai grandi moi-même et que je suis parvenu à cet insigne honneur que, tandis que le Gouvernement sorti de la Révolution m'appelait spontanément aux plus hautes fonctions de la carrière administrative, plusieurs de mes concitoyens voulaient bien de leur côté songer

à moi et m'offraient de m'investir du plus grand de de tous les droits. »

Tel était M. Boulatignier en 1848, tel il est resté au fond, en dépit des années, des révolutions qui ont suivi et des changements, plus de surface que réels, produits en lui, comme chez tant d'autres, par l'Empire !

Il est demeuré sans envie, homme du peuple, grandi par le travail et l'esprit de conduite, il le savait et il ne lui déplaisait pas de le répéter, sans forfanterie, mais sans crainte, qu'il eût devant lui la foule ou César. Il n'eût certes point blâmé Fléchier, répondant à l'un des maréchaux, qui s'étonnait que le Roi eût élevé à l'évêché de Nîmes le fils d'un simple artisan : Ce n'est pas le fils d'artisan, c'est moi, que le Roi a nommé évêque. Les parvenus de cette taille sont trop rares, de tout temps et surtout dans les démocraties.

M. Boulatignier parut assez rarement à la tribune de l'Assemblée Nationale : il y obtint néanmoins un vif succès par ses discours du 19 Octobre 1848 et du 1<sup>er</sup> Mars 1849. C'est dans le second de ces discours qu'il faisait remarquer, non sans malice, que « dans notre pays, la politique tient de bien près à l'administration et que la bonne administration est, en fin de compte, de la très-bonne politique. » D'ordinaire, il votait avec la droite ; ainsi il approuva l'expédition de Rome, et admit la proposition Râteau, qui n'obtint que quatre voix de majorité, à la mémorable séance du 12 Janvier 1849, malgré l'éloquence enflammée de Montalembert. Après son élection au

Conseil d'Etat, il donna sa démission de représentant le 20 Avril 1849. L'Assemblée Constituante se séparait d'ailleurs le 27 Mai suivant, pour faire place à l'Assemblée législative.

Lorsque cette dernière eut été dispersée après le 2 Décembre 1851, M. Boulatignier, malgré la protestation qu'il avait signée contre le coup d'Etat, fut, le 13 Décembre, porté sur la liste de la commission consultative, nommée par le Prince Président, en compagnie de Leverrier, Gaslonde et Vieillard. Le surlendemain, il était membre de la section d'administration, désignée en conformité de l'article 12 de la loi du 19 Juillet 1845. Enfin un décret du 27 Décembre 1851 le faisait entrer à la commission municipale de Paris, où Pelouse, un autre de nos compatriotes, entra en même temps que lui. Dorénavant, M. Boulatignier soutiendra sans hésiter le Président de la République et le Gouvernement de l'Empire.

En 1871, tel était le sentiment du pays, que nul ne songea à la candidature de l'ancien représentant de 1848. Il paraît que M. Boulatignier s'en ouvrit à l'un de ses amis, qui avait sa confiance et qui la méritait. Volontiers, encore, il fût redevenu député ; n'était-il pas toujours homme d'ordre, invariablement attaché aux idées chères à notre contrée ? L'ami osa dire la vérité : La candidature d'un partisan si fidèle de l'Empire eût rencontré un insuccès certain, M. Boulatignier le comprit et ne sortit point de sa retraite ; mais il fut douloureusement affecté de ce qui lui parut être de l'indifférence ou de l'ingratitude. Il n'avait pas, en effet, le dédain superbe de Guizot

écrivait à l'un de ses amis, le 22 Décembre 1858 : « Je n'ai nulle peine à être impassible envers d'anciens adversaires ; ils ont agité ma vie, jamais troublé mon âme. » On conviendra, du reste, qu'il est peu d'hommes, dont l'âme soit assez haute, pour que les déceptions et les amertumes de la vie publique passent à côté d'elle sans l'atteindre. Ne voit-on pas tous les jours, au contraire, qu'à ces meurtrissures de l'envie et de la haine les plus forts se déchirent le cœur et s'épuisent ? Après tout, ils ne sont point à blâmer peut-être et c'est le public qu'il faut plaindre de sa mobilité, inconsciente et oublieuse.

Mais si, depuis la chute du second Empire, M. Boulatignier n'a plus reparu à Valognes, il y avait été autrefois très populaire. Sa popularité se manifesta principalement en 1853, lorsqu'il visita le département, en qualité de Commissaire délégué par le Gouvernement impérial, pour l'inspection des services administratifs. Il avait, le premier, donné l'idée d'une mission de ce genre. « Ne pensez-vous pas, demandait-il à l'Assemblée Constituante, le 1<sup>er</sup> Mars 1849, que le Gouvernement ferait un emploi utile des Conseillers d'Etat, s'il les envoyait de temps en temps sur différents points de la République ? On craint un antagonisme entre ce Conseil et le pouvoir exécutif proprement dit. Prévenez cet antagonisme, en mêlant sur les lieux mêmes les Conseillers au mouvement de l'action administrative. »

M. Boulatignier prouva, en le réalisant, que le conseil était sage ; arrivé à Saint-Lô, le 2 Septembre 1853, il visita successivement le chef-lieu et les di-

verses sous-préfectures de la Manche. Le 5 Septembre, il était à Valognes. M. Aucoc l'accompagnait en qualité de secrétaire. « Pour remplir dignement sa mission, M. Boulatignier s'était imposé la tâche, non seulement de séjourner dans tous les chefs-lieux de département et d'arrondissement, de s'y entretenir avec les préfets et les sous-préfets et d'y recevoir tous les fonctionnaires publics, mais en outre de visiter les hospices et hôpitaux, les asiles d'aliénés, les prisons, parfois même les collèges (1). Les fonc-

(1) Les éléments de la présente notice ont été fournis à l'auteur, d'un côté par :

*Une page de l'Histoire du Droit administratif. M. Boulatignier*, par M. Léon Aucoc, Membre de l'Institut, ancien Président de section au Conseil d'Etat ; tableau saisissant du développement du droit administratif en France. L'œuvre et l'influence de M. Boulatignier y sont admirablement appréciées par M. Aucoc, qui fut l'un de ses disciples les plus éminents et qui n'a pas craint d'affirmer que M. Boulatignier " a exercé une influence plus considérable, plus durable et plus salutaire que celle de ses maîtres ; " et ces maîtres furent de Gérando, Macarel et de Cormenin ;

*Notice biographique sur Macarel* par M. Boulatignier, dans la *Biographie universelle* de Michaud ;

*Etude biographique et souvenirs sur Joseph-Laurent Couppey, Juge au Tribunal civil de Cherbourg*, par M. Boulatignier, publiée dans l'*Annuaire de la Manche*, en 1876.

D'un autre côté, l'aimable Président de la *Société Archéologique* a bien voulu mettre à ma disposition nombre de recherches faites par lui, avec une activité et une sagacité infatigables. M. Mouchel, Secrétaire de la Mairie de Valognes, avec une bonne grâce parfaite, m'a fourni lui-même sur son parent, M. Boulatignier, et sur leur famille, des renseigne-

mentaires des différentes administrations s'étonnaient tous de l'aisance et de la sûreté avec laquelle il parlait à chacun le langage de ses affaires spéciales. » A Valognes, sa ville natale, la population tout entière lui donna des témoignages d'une vive admiration dont il fut profondément touché.

En effet, le souvenir de la réception faite à Valognes à M. Boulatignier n'est point encore effacé parmi nous. Beaucoup revoient encore par la pensée le Conseiller d'Etat, en costume officiel, avec sa forte stature, sa physionomie grave, sa parole claire, incisive, cet air d'autorité qui se dégageait de toute sa personne et qui contrastait avec l'élégance affable et séduisante de son jeune secrétaire. En M. Boulatignier, on sentait un homme qui s'imposait. Toutefois, si, ailleurs, il parut faire quelque peu trembler les fonctionnaires, il se montra d'une bienveillance particulièrement aimable à Valognes. Son affabilité y provoqua d'unanimes sympathies :

« M. Boulatignier, lit-on dans le *Journal de l'Arrondissement* du 9 Septembre 1853, est arrivé lundi soir à Valognes. La musique de la ville s'est aussitôt rendue à son hôtel et lui a donné une brillante sérénade. Mardi matin, la compagnie de Sapeurs-Pompiers, le corps municipal et un grand nombre

ments, des lettres et des détails du plus vif intérêt.

Des amis de M. Boulatignier ont ajouté leur souvenir personnel.

Que tous reçoivent ici, pour leur gracieux concours, mes remerciements respectueux !

d'habitants sont allés, musique en tête, le chercher pour le conduire à la Sous-Préfecture. Les cloches sonnaient à toute volée. Après avoir reçu les autorités et les employés de toutes les administrations, il a visité les principaux établissements de notre ville..... M. Boulatignier peut avoir été reçu dans d'autres villes d'une manière plus brillante ; mais, nulle part la réception n'a été plus cordiale qu'à Valognes. Les étrangers étaient tout surpris de voir tant d'animation dans notre bonne ville, ordinairement si monotone ; c'est que tous les habitants, heureux et fiers de recevoir un de leurs plus illustres concitoyens, s'étaient portés en foule sur son passage. Et le Conseiller d'Etat, oubliant dans sa ville natale le personnage officiel, abordait çà et là ses anciens amis, ses vieilles connaissances. »

A Montebourg, à Montfarville, où les curés étaient pour lui des amis d'enfance, se produisirent des manifestations du même genre. A peine M. Boulatignier, revenant du phare de Gatteville, avait-il quitté Quettehou, qu'on entendait sonner les cloches de Montfarville. A plus d'un kilomètre, M. l'abbé Besnard, curé de la paroisse, vint au devant de lui ; et, chose qui amusa beaucoup le visiteur, un grand nombre d'habitants à cheval précédaient une véritable procession d'enfants et de jeunes filles en blanc. L'Eglise, le presbytère, les écoles alors en construction furent successivement visités ; et la population demeura justement touchée « des encouragements et des paroles bienveillantes, que le haut dignitaire de l'Etat fit entendre jusqu'aux plus petits enfants,

confiés, dans l'une des habitations du Maire, aux soins intelligents des bons Frères de l'Abbaye de Montebourg (1) ».

L'inspection de 1853 n'a pas été renouvelée depuis ; c'était là pourtant une mesure utile, de nature à fortifier l'autorité à tous les degrés ; car le sentiment du respect réciproque, l'orsqu'il vient d'en haut, produit inévitablement dans les masses du pays la confiance et la paix.

#### IV

Orateur plutôt solide que brillant, M. Boulatignier fut un écrivain disert et, dans l'enseignement du droit administratif, un maître autorisé et sûr. MM. de Gerando et Macarel ont professé, l'un et l'autre, à la Faculté de droit de Paris. Il n'en fut point de même de M. Boulatignier, quoi qu'il ait beaucoup enseigné pourtant : à ce point que, d'après l'un de ses plus éminents disciples « Le trait essentiel de sa physiologie a été sa passion pour l'enseignement et les services qu'il y a rendus. Il était d'instinct professeur et maître, ajoute M. Aucoc. Il aimait à avoir des disciples, à répandre, à faire pénétrer dans les esprits, les doctrines auxquelles il s'était attaché. Il enseignait dans les discussions du Conseil d'Etat et dans les controverses qui les suivaient. »

(1) *Journal de l'Arrondissement de Valognes*, 16 Septembre 1853.

Son enseignement avait commencé un peu après 1830, lorsqu'avec Macarel il initiait un auditoire de jeunes étrangers, envoyés d'Egypte en France, à la connaissance des lois et de l'administration française. Cet enseignement grandit bientôt et s'affirma avec une autorité incontestée à l'Ecole d'administration, créée le 8 Mars 1848, " pour fournir des agents aux divers services publics, qui ne se recrutent pas au moyen d'écoles spéciales. "

L'Ecole d'administration a eu une existence aussi éphémère que brillante. De nos jours, *l'Ecole des Sciences morales et politiques* et le nouvel enseignement, qui vient d'être inauguré dans toutes les Facultés de Droit, ont recueilli et réalisé la pensée de cette institution, si combattue il y a un demi-siècle, et que M. Boulatignier défendit avec un rare courage et une réelle hauteur de vues. Parlant au nom de la commission de l'Assemblée Nationale, il disait, le 3 Avril 1849 : La pensée de cette école n'est pas éclore dans l'effervescence d'une révolution. En effet, la carrière administrative a, remarquait-il, des traditions ; elle exige plus que des cours publics, une véritable éducation et des directions utiles, que l'enseignement proprement dit ne comporte pas.

Mais on risque par là, peut-être, d'enchaîner le libre arbitre du pouvoir exécutif dans ses choix ?

Il répond en véritable homme d'Etat :

« Les limites, qu'on trace au pouvoir discrétionnaire de l'administration, ne gênent pas réellement la liberté d'action du Gouvernement et elles permettent de réprimer des abus, qui ne sont pas de

nature à être frappés politiquement. Telle est la pratique vraie des gouvernements démocratiques. »

Enfin avec une clairvoyance, tant de fois justifiée par ce que nous avons vu depuis lors, il conclut qu'il ne serait ni superflu, ni trop tôt que le Gouvernement pût " échapper à cette foule de solliciteurs qui, même dans des temps moins agités que les nôtres, se disputent l'entrée de la carrière administrative et n'ont souvent d'autres titres, pour se la faire ouvrir, que leur impuissance à se créer une situation utile dans les professions privées. "

Quand l'Ecole fut supprimée, M. Boulatignier ne supprima pas pour cela du même coup son enseignement administratif. Il le reprit même plus tard, en 1864, à l'Ecole des Ponts-et-Chaussées, un peu avant M. Aucoc, dont l'enseignement à cette Ecole nous a valu l'utile et beau livre, qui a pour titre : *Conférences sur l'Administration et le droit administratif*.

On peut avoir une idée de la netteté de cet enseignement de M. Boulatignier, ainsi donné très longtemps et dans des circonstances si diverses, par les annotations qu'en 1852, il ajouta au *Cours de droit administratif* de Macarel. Celui-ci était mort le 24 Mars 1851. Or, dans un éloge que publiait de lui le *Moniteur officiel* du 29 Décembre 1852, on lisait :

« Un compagnon de M. Macarel, un homme qui est peut-être, aujourd'hui, le plus généralement versé de tous les hommes de notre âge dans les sciences administratives, M. Boulatignier, qui a si bien la mémoire du cœur et le respect de ses maîtres, a, par

des annotations au second volume de M. Macarel, complété l'état de la législation jusqu'à la date de la publication. »

« En réalité, expliquait de son côté M. Boulatignier dans le préambule de ses annotations, le travail s'est trouvé à refaire. Je me suis arrêté à l'idée de procéder par voie d'annotations, dans lesquelles j'indiquerais, sur chaque point de législation ou d'administration, les transformations opérées par les vicissitudes politiques de ces dernières années.

« J'ai ainsi évité l'inconvénient de refaire un livre à côté du livre de mon maître et, si je n'ai pu échapper au reproche d'aridité, je crois être parvenu à concilier la brièveté avec l'exactitude. »

L'exactitude et la sobriété dans les développements, voilà bien, en effet, les qualités maîtresses de M. Boulatignier écrivain. Parfois, il est vrai, elles vont jusqu'à la sécheresse ; sa manière d'écrire manque, en effet, assez souvent, de largeur et de souffle ; elle a moins de variété que de méthode, plus de force que d'agrément. Mais elle reste toujours simple et logique ; et la juste proportion des détails y fait reconnaître des connaissances mûries et un esprit maître de lui. C'est par là que se distinguent son rapport du 9 Avril 1851, sur les Conseils de Préfecture, et son discours, sur le même objet, du 26 Mai 1865. Voyez, en effet, comment il expose en maître les attributions et les limites respectives des pouvoirs publics !

« Quelles sont les bases de l'édifice ? Un pouvoir législatif, décrétant la loi et investi d'un droit que

l'on oublie trop, le droit de surveiller, de contrôler l'exécution des lois et la gestion de tous les services publics par le pouvoir exécutif.

« Un pouvoir judiciaire appliquant aux cas particuliers la législation civile et la législation criminelle.

« Un pouvoir exécutif, administratif, chargé d'assurer l'exécution de la loi, de maintenir l'ordre général dans la société, de pourvoir à la satisfaction de tous les besoins collectifs et de prêter son assistance au pouvoir judiciaire, pour l'accomplissement de sa mission, non seulement en entretenant les prétoires, mais en procurant au besoin la force publique pour l'exécution des décisions de la Justice.

« Voilà la répartition des attributions de la puissance publique. »

De même qu'à la Tribune son éloquence était un peu lourde, de même son style n'offre, on le sait ni coloris, ni souplesse ; mais soit qu'il parle, soit qu'il écrive, quel enchaînement dans les preuves ! quelle vigueur ! et quelle expérience pratique ! Parfois, à force de sang-froid et de bon sens, il domine les altercations et le tumulte. On le reprend, on l'interrompt. — La bienveillance de l'Assemblée, dit-il simplement, me trouble plus qu'elle ne m'inspire. — Et il continue et on l'écoute de nouveau jusqu'à la fin de son discours.

Non moins bien inspiré, quand il écrit la biographie de Macarel, " s'autorisant d'une longue communauté de pensées et d'études, qui fut le bonheur et l'honneur de sa jeunesse," il s'élève presque à l'éloquence, grâce à une émotion naissant du simple

récit des événements. Quant à son jugement sur le maître, quelques lignes suffisent ; elles valent mieux qu'un long panégyrique :

« Sa vie, dit-il, a été d'une pureté irréprochable. Ses disciples, pour qui son âme était complètement ouverte, lui rendent ce témoignage qu'ils n'ont jamais surpris chez lui une pensée, un sentiment qui ne procédât pas d'une nature généreuse, jamais une parole, nous ne disons pas de haine, ou de vengeance, mais de simple ressentiment, au milieu des épreuves pénibles et des déceptions, dont sa vie fut trop souvent semée. Cette vie, on peut la résumer d'un mot : Macarel fut un homme de bon exemple. »

C'est là assurément l'éloge qui est le plus à envier ; et c'est l'éloge, qui convient bien à M. Boulatignier lui-même !

Celui-ci a, du reste, publié bon nombre de notices biographiques sur ses amis ; en 1872, sur M. Frédéric Marguerie, Président de section au Conseil de Préfecture de la Seine ; en 1876, sur M. Couppey, Juge au Tribunal civil de Cherbourg. Elles abondent, les unes et les autres, en observations sensées et fréquemment en souvenirs déjà bien lointains, pour la plupart, mais qui n'ont perdu ni leur intérêt, ni même leur cordialité et une certaine fraîcheur.

M. Couppey, originaire de Négreville, où il est mort le 14 Novembre 1852, avait été très lié avec M. Bertrand et avec M. Boulatignier, nés tous deux à Valognes, beaucoup plus jeunes que lui, mais, comme lui, hommes d'étude, de goûts simples et amis de toutes les choses de l'esprit.

Durant les vacances, M. Bertrand, alors professeur au collège royal de Caen, réunissait, de temps en temps, ses amis dans la petite maison de la rue au Magnen (1), où il était né en 1797, maison qui existe encore et dont l'aspect extérieur n'a pas changé.

« Pendant le repas, raconte M. Boulatignier, M. Couppey, qui était d'ordinaire le principal convive, payait largement son écot en récits intéressants, en observations profondes et neuves sans apparat et aussi en joyeuses saillies. »

M. Boulatignier ajoute :

« J'ai souvent mangé à de grandes tables ; j'ai assisté à des repas de cérémonie chez M. Bertrand lui-même, où les plats étaient plus nombreux et plus recherchés : il n'en est aucun qui m'ait laissé le souvenir d'une conversation plus sensée avec enjouement, plus instructive sans prétention, d'un esprit plus franc, avec un aussi cordial abandon. »

C'est le 22 Janvier 1875 que M. Boulatignier écrivait ce qui précède. Or, depuis plus de vingt-deux ans, M. Couppey, son ami, reposait dans le cimetière de Négreville. M. Bertrand devait disparaître à son tour quelques semaines plus tard, le 24 Avril 1875. Mais, on le voit, leurs amitiés ne savaient point vieillir ; et je ne sais rien qui fasse plus d'honneur à ces hommes, que la persistance de leurs souvenirs de jeunesse, qui, devaient survivre ainsi aux caresses de la gloire comme aux trahisons de la fortune.

De tout ce qu'il a écrit, la notice biographique sur

(1) Aujourd'hui rue Alexis-de-Tocqueville.

M. Couppey est, d'ailleurs l'œuvre où se révèle le mieux, en M. Boulatignier, l'homme privé. Il y règne, en effet, une aisance et un naturel pleins d'agrément, depuis le récit des promenades, presque interminables, entre le Pont-à-la-Vieille et Valognes, que faisaient les trois amis, jusqu'aux confidences sur les rêveries de M. Couppey, ramassant sur la plage des cailloux blancs et polis et y écrivant, pour se délasser, des sentences empruntées à quelque poète grec.

V

De taille un peu au-dessus de la moyenne, fort comme un chêne, la tête droite, le corps un peu épais, M. Boulatignier respirait la santé. Il a, du reste, presque atteint quatre-vingt-onze ans. A cet âge, il avait bien, il est vrai, ressenti les atteintes de la vieillesse et à peu près perdu la vue. Mais sa robuste constitution avait résisté presque jusqu'à la fin et des lettres écrites par lui, en 1889, alors qu'il avait dépassé quatre-vingt-quatre ans, sont encore de cette écriture serrée, grosse, nette, quoique difficile à lire, qui lui était particulière. Rien qu'à voir cette écriture si caractéristique, on devine qu'elle est d'un homme décidé, méthodique et laborieux.

M. Boulatignier fut, en effet, par excellence, un travailleur d'une ténacité infatigable. Cette puissance de travail était, d'ailleurs, au service d'un esprit juste et avisé. Il avait de plus, comme d'instinct, le goût

et le besoin de ce qui est ordonné et pratique. L'autorité (1) l'attirait et le retenait : elle se reflétait aussi dans sa parole, son air, toute sa personne. On ne l'approchait point sans quelque émotion, que sa bienveillance calmait bientôt du reste. Avec cela, d'un bon sens jamais en défaut, prenant le certain,

(1) M. Boulatignier eut l'honneur très envié d'être élu Directeur de *La Société des Antiquaires de Normandie*, en 1855 ; il succédait à M. Mérimée. Cet honneur était un remerciement de la part qu'il avait eue à la reconnaissance de *la Société*, comme établissement d'utilité publique, par un décret en Conseil d'Etat du 14 Février 1855.

Il présida, cette même année, la séance publique annuelle du 26 novembre, où son discours obtint " d'unanimes et sympathiques applaudissements." Il y parla, en effet, en termes choisis, « de sa pensée qui se reportait incessamment vers la patrie normande ; de cette ville, où son enfance avait reçu, avec les leçons de maîtres habiles et dévoués, un enseignement non moins précieux, la vue de tant de gens de bien. »

L'homme d'Etat se reconnaît à ces graves et justes considérations :

« Cette espèce d'intendance des besoins collectifs des sociétés civiles est spécialement l'attribut de l'administration. C'est particulièrement sous le régime démocratique que les services publics se développent et se multiplient. Mais là se trouve un véritable écueil. Car s'il est vrai qu'avec la civilisation les services publics soient susceptibles de croître en nombre et en étendue, il n'est pas vrai que tout ce qui peut prendre le caractère d'un besoin collectif puisse ou doive par cela même entrer dans le service public. L'administration ne pourrait, sans péril pour la société, substituer sa prévoyance collective à celle qui appartient à chaque citoyen pour la gestion des intérêts particuliers et absorber l'activité des individus sous prétexte de soulager leur responsabilité. »

laissant le douteux, comme il le disait parfois, il discernait les hommes et les jugeait avec une sagacité, un peu froide, qui n'était pourtant ni de la prévention, ni du scepticisme.

Il a parlé quelque part "de la bienveillance qu'inspirent toujours des jeunes gens studieux et honnêtes ;" en lui, cette bienveillance ne fut pas seulement acte de politesse banale et habile, elle fut active, autant qu'éclairée. Il aimait, en effet, à rendre service, surtout à ceux qui, comme lui, rencontrent sur leur chemin plus d'un obstacle divers venant de la fortune ou de l'envie. Combien n'a-t-il pas appelé à Paris, dirigé et protégé de jeunes gens, qui lui ont dû le succès et parfois la renommée ! Membre de la commission municipale de Paris, il présida maintes fois les distributions de prix au collège Rollin ; en 1866, il assistait à la distribution du collège de Valognes, où il fut l'objet des marques les plus délicates d'honneur. Dans ces solennités, il excellait à donner des conseils qui, sans doute, ne germent pas dans toutes les jeunes âmes qui les entendent, mais qui, ça et là, s'épanouissent plus tard en fleurs et en fruits.

Mais il fallait répondre à ce qu'il attendait ; car il était impitoyable pour la paresse, l'indifférence, ou les écarts de conduite. Un jour, il apprend que le fils d'un de ses amis, admis, grâce à lui, dans l'une des grandes administrations de Paris, ne paraît presque jamais dans les bureaux et que son renvoi est imminent. Sur le champ, il se présente au domicile de son jeune protégé : On ne le reçoit pas ; le sur-

lendemain, il revient et, devinant ce qui se passe, malgré le concierge, il monte, frappe à la porte, entre brusquement et trouve nombreuse et joyeuse compagnie. Il n'avait pas encore ouvert la bouche, que les amis s'esquivent au plus vite ; le maître du logis reste seul face à face avec M. Boulatignier. Sans mot dire, d'un geste impérieux, celui-ci fait un signe : Son jeune protégé le suit. On va chez le Directeur : Et, en sa présence, M. Boulatignier adresse au jeune homme une semonce jamais oubliée depuis et qui pouvait passer pour un modèle. Que de pères de famille n'ont ni ce souci de surveillance, ni cette fermeté vis-à-vis de leurs enfants !

Serviable, avec clairvoyance, et dévoué sans flatterie, M. Boulatignier le fut donc assurément. Aussi goûta-t-il de précieuses amitiés ; j'entends ces amitiés qui durent et qui comptent et non point ces attachements intéressés, parfois bruyants, mais qui ne sont, en définitive, que la trahison ou la parodie de l'amitié. Au mois de Novembre 1867, au sacre de Monseigneur l'évêque de Gap, dans l'église Saint-Mâlo de Valognes, on remarqua la présence de M. Bertrand et de M. Boulatignier ; les deux Valognais, alors parvenus, l'un et l'autre, au sommet des honneurs, étaient amis depuis plus de quarante ans. L'évêque de Gap avait été, au collège de Saint-Lô, l'élève d'un autre ami de M. Boulatignier, M. Julien Travers, un fin lettré et un poète délicat, dont la famille s'est unie à la sienne, par des liens encore plus étroits que ceux de l'amitié. Et il faudrait passer en revue les principales familles du pays et presque

toutes les notabilités de l'administration en France, si l'on voulait compter les maisons, où M. Boulatignier eut des amis et se montra lui-même, ami, fidèle, comme on l'est entre gens de bien.

Il avait un frère, mort Lieutenant-Colonel durant la guerre de Crimée et une sœur à qui il devait également survivre. Sa mère était morte encore jeune au commencement de 1830; elle ne vécut point assez pour jouir des succès de son fils; mais celui-ci avait conservé d'elle un souvenir plein de tendre respect. Il parlait de sa mère, souvent, et avec une émotion que certes il ne prodiguait point. Cette affection filiale se retrouva plus tard, toujours sincère, en faveur de la famille de sa mère, sa propre famille, il est vrai, dont il écrivait, le 24 Janvier 1889, qu'il " avait gardé leur souvenir avec une sorte de soin religieux, ayant été gâté par eux autrefois. " A ce moment, comme il avait l'habitude de le faire, depuis longtemps, il passait l'hiver à Nice, avec Madame Boulatignier. On lui demandait d'accueillir et de diriger un peu son jeune parent dans ce pays si lointain, où la douceur du climat appelait celui-ci. Il répondit d'une manière touchante : en effet, ses lettres, ses démarches d'alors sont d'un homme de cœur. Hélas ! Ce jeune parent, si charmant et si aimé de tous, l'a déjà rejoint dans la mort, brisé dans la fleur de ses années et n'ayant connu de la vie que les sourires, alors que M. Boulatignier en a éprouvé, lui, les luttes, les triomphes et, pourquoi ne le dirai je pas ? sur le soir, l'amer oubli !

Une tante maternelle a tenu également une grande

place dans les affections de M. Boulatignier. Il descendait chez elle, rue de la Prison, et telle était sa déférence pour elle, que, plus d'une fois, durant ses séjours à Valognes, il a refusé de dîner en ville, pour ne pas quitter sa tante, de toute la soirée. Madame Lecoquierre était, on le conçoit, justement fière de son neveu; on savait le pouvoir de celui-ci et l'influence de celle-là; n'avait-on pas même vu, un jour, M. Boulatignier, dans l'une de ses réceptions officielles à Valognes, se promener donnant le bras à sa tante, heureuse mais non surprise de cet honneur ? Il n'y avait là rien au surplus que de très naturel, nulle pose, et point de forfanterie : le Conseiller d'Etat de l'Empire voulait simplement démontrer ainsi que " sorti des rangs du Peuple " comme il le disait en 1848, et à la différence de tant d'autres, il ne méconnaissait, ni son origine, ni les siens; à vrai dire, quand on fait autrement, ne témoigne-t-on pas qu'on a encore plus de chance que de mérite ?

M. Boulatignier dédaigna constamment ces petites d'esprit et cette forme de l'ingratitude. Très âgé, il parlait volontiers de " son excellent maître " M. Andrieux, se plaisait à citer des vers de ce dernier et rappelait avec une vraie reconnaissance les noms de ceux qui, soit dans sa famille, soit dans sa ville natale ou ailleurs, l'avaient aidé, défendu et aimé. Il a, du reste, on l'a vu plus haut, consacré à la mémoire de plusieurs d'entre eux des travaux où il se peint lui-même, avec son amour de l'ordre, de la tenue, de l'économie. On y rencontre, à chaque pas, la preuve de fortes études littéraires, et un style un peu sec,

mais d'une ordonnance tout administrative. Ses biographies de Gérando, Macarel, Couppey, Marguerie ont, en effet, quelque chose de la gravité d'un rapport au Conseil d'Etat. De l'une d'elles, il est permis de conclure quels furent ses sentiments religieux ; il écrit, en effet, à la fin du récit de la vie de M. Couppey :

« Au premier rang des sujets qui ont occupé M. Couppey, celui qui fut l'objet le plus constant de ses recherches et de ses méditations est, à coup sûr, l'établissement du Christianisme et l'histoire de l'Eglise. Il signalait sans cesse l'importance et l'intérêt de ces études à ses amis et à la jeunesse. Il pensait que c'était faire preuve de peu d'esprit philosophique que de négliger ou dédaigner d'approfondir l'histoire de l'évènement le plus considérable des temps anciens et modernes. Mais si le sentiment religieux et la pratique de la religion étaient à ses yeux un support que Dieu a mis à la disposition de l'homme pour réfréner ses passions, pour l'aider à traverser les épreuves de la vie, en consolant ses douleurs par les espérances immortelles d'un monde meilleur, il lui répugnait de voir dans la religion un joug, qui pouvait être imposé de force à la conscience. »

M. Boulatignier ne pensait pas autrement : il fut donc un homme religieux : souvent, à Valognes, à la messe, on avait été frappé de sa tenue grave, digne et recueillie, et, quand Dieu l'appela à lui le 15 Mars

1895, il mourut en chrétien, fidèle à la foi de sa mère.

VI

Un quart de siècle s'était écoulé, depuis que le second Empire, disparu dans un effroyable désastre, avait amené l'oubli sur sa personne et sur sa vie. Des changements politiques et administratifs de tout genre ont ruiné les institutions qu'il défendit : et de moins en moins désormais on lira ce qu'il a écrit comme jurisconsulte. Familier avec les lettres classiques et écrivain de mérite, il n'a laissé que des œuvres littéraires de détail. Comblé de distinctions autrefois, Commandeur de la Légion-d'Honneur depuis le 12 Août 1862, Membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Caen, Membre, dès sa fondation, de notre Société Archéologique, il avait été peu à peu oublié, à Valognes, même, où il ne venait plus. Car il vivait dans la retraite, l'hiver à Nice, le reste du temps, dans son magnifique domaine du Jura, où le dévouement et les soins admirables de Madame Boulatignier entouraient sa vieillesse et lui voilaient doucement le présent. Madame Boulatignier lui a peu survécu : elle s'est éteinte elle-même, à quatre-vingt-trois ans, au château de Pise, dans le Jura, le 16 Juillet 1898.

Maintenant que la postérité, on le peut dire, a réellement commencé pour lui, ne conviendrait-t-il pas de perpétuer sa mémoire ? Son portrait est au

parloir d'honneur du Lycée de Caen, « hommage offert aux élèves par un de leurs aînés. » Ne lui devrait-on pas d'autres honneurs ? Une statue ? non ; car notre temps est trop prodigue de statues et ces honneurs retentissants sont trop discutés. Une simple inscription sur la maison où il est né : on y graverait son nom, son titre de Conseiller d'Etat et ce serait assez.

Notre ville et notre génération doivent bien cet hommage à l'homme de travail, dont la vie fut d'un utile exemple. Pourquoi donc faut-il que les démocraties perdent si vite le souvenir de ceux qui font, d'ordinaire, le plus pour elles ? Il ne convient pas de le rechercher ici ; mais il n'est à coup sûr jamais trop tôt, ni trop tard de leur rappeler la vie et le nom de leurs meilleurs serviteurs.

J. MARIE,  
*Avocat, Professeur à la Faculté de  
Droit de Caen.*

## Note sur les Iles Saint-Marcouf (1).

Nous avons dit que le premier oratoire élevé, dans l'île d'Aval, en l'honneur de Saint-Marcouf, avait été détruit par les pirates normands. La chapelle, bâtie au X<sup>e</sup> siècle, subsista fort longtemps : Sur une carte du Cotentin, éditée en 1758, par Séguin, géographe du roi, elle est indiquée dans la partie nord de l'île d'Aval.

D'après notre savant confrère, M. Le Héricher, deux établissements destinés à la pêche de la baleine, qui devait donc être commune dans nos mers, existaient l'un aux îles Saint-Marcouf et l'autre à l'embouchure de la Saire. Les membres de ces baleineries formaient une association « *communio vel societate walmannorum* (2)... *omnes alii qui sunt in vaheta de S.-Marculfo... donationem quam walmanni fecerunt Sare....* »

M. Le Héricher a connu un des officiers anglais qui avaient dirigé une attaque contre les îles, le

(1) Voir tome III des mémoires de notre Société, page 94, mon étude sur les îles Saint-Marcouf.

(2) de Whale, baleine et man, homme.